

PROJET D'ÉVALUATION DU CONTRÔLE CONTINU AU BACCALAUREAT LYCÉE JEAN MONNET

Le projet d'évaluation est un document fixant le cadre général des évaluations qui seront prises en compte **pour le contrôle continu du baccalauréat** et en prévoyant les modalités de mise en œuvre. Les matières faisant l'objet d'une épreuve ponctuelle dans le cycle Terminal ne sont donc pas concernées. L'évaluation de la spécialité de 1^{ère}, non poursuivie en Terminale sera intégrée au contrôle continu.

Le projet d'évaluation prend appui sur la note de service du 28.07.2021 parue au BO du 30 juillet 2021 fixant les modalités d'évaluation des candidats aux baccalauréats général et technologique à compter de la session 2022.

Comme mentionné dans l'article L.511-1 du code de l'éducation dont les éléments sont repris dans :

le Règlement Intérieur au paragraphe 2.4 – Obligations de l'élève

a) assiduité b) participation au travail scolaire,

les élèves sont tenus de suivre tous les enseignements obligatoires ou optionnels auxquels ils sont inscrits, d'accomplir tous les travaux demandés par les professeurs et de se soumettre aux modalités du contrôle continu qui leur sont imposées.

I – CADRE GENERAL

1) Cadre des évaluations

Les évaluations peuvent recouvrir des formes diverses. Dans le cadre de sa liberté pédagogique, l'enseignant peut ainsi concevoir des évaluations écrites ou orales, des travaux individuels ou collectifs, des travaux en classe ou hors la classe, organiser et/ou participer à des devoirs communs à plusieurs classes, à un niveau de classe. Les corrections peuvent être réalisées par des enseignants autres que l'enseignant en charge de la classe.

Ces évaluations peuvent être formatives ou sommatives.

Peuvent notamment être proposés des exercices de vérification de la maîtrise de connaissances ou de savoir-faire, à l'oral ou à l'écrit.

La moyenne est constituée d'un nombre significatif de notes par période. Le calcul de moyenne tient compte de la diversité des évaluations et de leur contexte de réalisation. Des coefficients plus élevés pourront par exemple être attribués :

- aux évaluations de synthèse plutôt qu'aux autres évaluations ;
- aux travaux individuels plutôt qu'aux travaux collectifs.

L'enseignant peut procéder à des ajustements de coefficients lorsque cela s'avère nécessaire et notamment pour que la moyenne soit réellement représentative des acquis des élèves et des attendus du baccalauréat.

2) Gestion des retards

L'élève en retard est autorisé à composer mais dans le temps restant imparti. Il ne bénéficiera pas de temps supplémentaire.

3) Gestion des absences

Le principe est que toute évaluation sera rattrapée

En cas d'absence, l'élève pourra donc être soumis dès son retour en cours à une évaluation de rattrapage dans le cadre du cours de l'enseignant ou d'un de ses collègues, ou encadré par la Vie Scolaire en-dehors des temps de cours notamment le mercredi après-midi.

Si pour des raisons exceptionnelles et dûment justifiées, l'élève n'a pas pu rattraper tous les devoirs et qu'en conseil de classe la moyenne trimestrielle est jugée non représentative, l'élève est alors convoqué pour une évaluation ponctuelle trimestrielle intégrée dans la moyenne. Dans le cas d'une absence dûment justifiée à cette évaluation ponctuelle, le candidat est à nouveau convoqué. Si l'absence n'est pas dûment justifiée, la note zéro est attribuée.

Si un élève, pour des raisons dûment justifiées, ne dispose pas d'une moyenne annuelle suffisamment significative pour un ou plusieurs enseignements en classe de 1^{re} ou en classe de Terminale, il est convoqué à une évaluation ponctuelle de remplacement en fin d'année.

La note obtenue par l'élève à cette évaluation ponctuelle de remplacement viendra se substituer à la moyenne existante. Dans le cas d'une absence dûment justifiée à cette évaluation ponctuelle, le candidat est à nouveau convoqué. Si l'absence n'est pas dûment justifiée, la note zéro est attribuée.

Il reviendra au chef d'établissement, avec l'appui des services juridiques du rectorat de l'académie, d'établir si les justificatifs présentés par l'élève permettent de reconnaître le caractère justifié des absences.

4) Gestion des aménagements d'épreuve

Dans le cadre des évaluations, les aménagements d'épreuves seront appliqués prioritairement sous la forme prévue (tiers-temps, repos compensatoire dans la limite du tiers-temps...) et à défaut sous forme d'aménagement du sujet et/ou du barème.

5) Traitement de la fraude

Toute fraude ou tentative de fraude engage la responsabilité de l'élève qui s'expose alors aux punitions ou sanctions prévues au règlement intérieur du lycée.

Dès que l'évaluation aura commencé, tout élève surpris en possession de son téléphone portable, de tout autre outil (numérique ou non) ou document non autorisé, sera considéré comme fraudeur et sanctionné comme tel. Seront également considérés comme fraudes les tentatives de communication de quelque ordre que ce soit pendant les évaluations ainsi que le plagiat. Pour les devoirs maison, le plagiat, la recopie de tout ou partie de documents internet seront également constitutifs de fraude.

Une procédure disciplinaire sera immédiatement engagée.

6) Recours

En cas de litige, le chef d'établissement pourra être saisi.

II – COMPLEMENTS PAR DISCIPLINE

Education Physique & Sportive : L'évaluation en EPS prend la forme d'un CCF (contrôle en cours de formation) se déroulant à la fin de chaque cycle des années et à une date précise connue des élèves.

Il s'agit d'une co-évaluation avec deux collègues dont l'un est forcément celui qui a eu le groupe évalué.

Si l'élève est absent le jour du CCF sans certificat médical, il lui est attribué la note 0.

Si l'élève a un certificat médical, il dispose d'une semaine pour le faire parvenir à l'enseignant et pourra passer l'épreuve de rattrapage se déroulant en Juin.

Les élèves ayant des dispenses concernant certaines activités doivent se présenter en EPS adaptée le mercredi après midi. Ils pourront ainsi être évalués, en remplacement des épreuves au programme.

Pour les inaptes totaux présentant un certificat médical type de l'académie, ils sont dispensés de note d'EPS.

Histoire-Géographie : En série générale, les questions problématisées, l'étude de document(s) et les représentations cartographiques sont au cœur des pratiques d'évaluation. Des travaux de groupes de nature formative peuvent être également être évalués.

En série technologique : La restitution de connaissances et l'analyse de documents sont au cœur des pratiques d'évaluation.

En spécialité HGGSP, les épreuves exigibles au baccalauréat (dissertation et étude de document(s)) sont au cœur des pratiques d'évaluation. Elles sont complétées par des questions de cours, des recherches sous forme de fiches de lectures, des travaux à l'oral. Des travaux de groupes de nature formative peuvent être également être évalués.

En EMC, un travail sur table, un oral et les travaux d'une recherche écrite sont exigibles au cours de l'année.

Lettres : Les enseignants auront des attendus qui progresseront en termes d'exigence tout au long de l'année.

Evaluations préparatoires : Ces évaluations ne seront pas prises en compte dans le contrôle continu car le français est évalué de manière ponctuelle.

En classe de Première :

Une épreuve écrite entraînant un bac de 2h.

Un ou deux bacs blancs écrits (sujet unique, barème de correction élaborés en équipe, correction par un autre enseignant que celui de la classe et harmonisation).

Un bac blanc oral dans les conditions de l'épreuve.

Dans le cadre de chaque objet d'étude, l'élève sera évalué soit sur ses connaissances littéraires (vues en cours), soit sur les œuvres étudiées soit sur sa maîtrise des exercices de l'écrit.

Pour s'assurer du travail régulier et de la progression des élèves, des évaluations formatives ou sommatives, écrites et/ou orales seront organisées à discrétion de l'enseignant.

Certains travaux effectués à la maison pourront faire l'objet d'une note. Il en est de même pour les activités organisées via des plateformes en ligne.

En Spécialité Humanités :

En Première :

Au moins une fois par semestre, donc par objet d'étude, un contrôle écrit viendra s'assurer des connaissances acquises par les élèves.

Des évaluations vérifieront l'acquisition des méthodes spécifiques aux humanités.

Dans la mesure du possible, des exercices oraux, individuels ou collectifs, seront organisés et évalués.

En Terminale :

Au moins une fois par trimestre, un contrôle écrit viendra s'assurer des connaissances acquises par les élèves.

Des évaluations vérifieront l'acquisition des méthodes spécifiques aux humanités.

Dans la mesure du possible, des exercices oraux, individuels ou collectifs, seront organisés et évalués.

A partir du deuxième trimestre, les oraux évalués prépareront aux exigences du Grand oral.

LCA Latin : Différentes évaluations seront conçues régulièrement pour encourager l'élève dans ses acquisitions culturelles et mesurer ses progressions.

Elles seront harmonisées de façon à ce que jamais cette moyenne ne soit inférieure à la moyenne générale de l'élève, elles viseront même une réelle valorisation de leur implication dans cette option.

LVA & LVB

Types d'évaluation : écrites, orales, pratiques, formatives, sommatives

Épreuve finale en Terminale pour l'attestation en LVA-LVB comprenant les 4 activités langagières, comptabilisée dans le contrôle continu

Diversité des situations d'évaluation : devoirs sur table, travaux individuels et collectifs, utilisation d'outils numériques

Modalités d'évaluation :

- Modalités particulières pour la DNL en section européenne (oral en fin de Terminale)
- Critères d'évaluation fixés sur la base des grilles du CECRL en vigueur
- Pour l'épreuve orale de l'attestation : dans la mesure du possible, évaluation par un autre enseignant

Fréquence ou programmation sur l'année :

Evaluations des compétences langagières chaque trimestre

Epreuve pour l'attestation de langue à la fin du 3^{ème} trimestre

Construction et harmonisation de la moyenne de l'élève :

Valorisation des évaluations des tâches langagières : coefficient en fonction de la nature de l'évaluation

Organisation de l'attestation de LVA et LVB en fin de terminale selon le protocole suivant :

Epreuve 1 (Compréhension de l'oral+Compréhension de l'écrit+Expression écrite)

1h30

→ Jour 1 : anglais sur un créneau de 2h (Sur cours de LV de préférence)

→ Jour 2 : LVB sur un créneau de 2h (Sur cours de LV de préférence)

Les copies seront échangées dans la mesure du possible.

Epreuve 2 (Expression orale)

Série générale : 20 minutes (dont 10 de préparation).

Série technologique (ETL) : 10 minutes SANS préparation.

Mathématiques : Dans la mesure du possible, une harmonisation des progressions est mise en œuvre et des devoirs communs sont organisés.

Physique-Chimie : Seules les évaluations réalisées en classe et de manière individuelle, quelles qu'en soient les formes, seront prises en compte dans le contrôle continu.

SVT : Types d'évaluation : écrites, orales, pratiques (sauf enseignement scientifique), formatives, sommatives

Diversité des situations d'évaluation : devoirs sur table, communs, en temps libre, travaux individuels et collectifs, travaux pratiques dont utilisation d'outils numériques

Modalités d'évaluation partagée : préparation commune des sujets par les professeurs intervenant dans le même niveau + définition de critères communs d'évaluation, échange des copies quand c'est possible

Fréquence ou programmation sur l'année + Construction et harmonisation de la moyenne de l'élève (pondération des différentes évaluations)

1^{ère} spé SVT :

Au cours des 3 trimestres : évaluations des compétences générales (entre 75 à 80% de la moyenne de chaque trimestre) dont un devoir commun + évaluation des capacités expérimentales (entre 20 et 25% de la moyenne de chaque trimestre)

Enseignement scientifique SVT

Classe de 1^{ère} :

1^{er} trimestre : au moins deux notes (dont au moins un devoir sur table)

2^{ème} trimestre : 1 devoir commun (50%) + au moins deux autres (50%) (dont au moins un devoir sur table)

3^{ème} trimestre : 1 projet (50%) + au moins deux notes (50%) (dont au moins un devoir sur table)

Classe de Terminale :

1^{er} trimestre : au moins trois notes (dont au moins un devoir sur table)

2^{ème} trimestre : 1 devoir commun (50%) + au moins deux autres (50%) (dont au moins un devoir sur table)

3^{ème} trimestre : 1 devoir commun (50%) + au moins deux notes (50%) (dont au moins un devoir sur table)

Enseignements technologiques série STMG :

L'évaluation contribue sereinement au parcours de chaque lycéen vers le supérieur.

Toute évaluation ne donne pas lieu systématiquement à une note.

Toutes les notes ne seront pas obligatoirement intégrées au contrôle continu.

L'élève est évalué dans des situations variées et selon diverses formes, y compris à l'oral.

Les évaluations sont accompagnées d'appréciations constructives et d'une notation détaillée qui permettent à l'élève de percevoir ses progrès et ce qu'il doit travailler.

Elle est communiquée sur un support (vidéoprojecteur, écrit...) et permet de comparer l'évaluation avec les attendus, le barème.